

Contrat de location Gîte Manoir de Kermenguy

Madame, Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous adresser le contrat de location pour un séjour dans un gîte du Manoir. Veuillez nous retourner un exemplaire de ce contrat revêtu de votre accord et accompagné du chèque représentant le montant des arrhes. Dans l'attente de vous accueillir, nous vous adressons nos sincères salutations. Anne et Yves Girault

ENTRE LE PROPRIETAIRE :

Yves et Anne Girault
Manoir de Kermenguy
Place de l'église
22740 Pleumeur-Gautier
Tél 02 96 22 18 64
Portable 06 20 84 37 43
manoirdekermenguy@gmail.com
www.manoirbretagne.com

ET LE LOCATAIRE

Nom
Prénom
Adresse
Code postal
Ville
Tél
Courriel
Nombre d'adultes nb d'enfants

CONDITIONS DE LOCATION

Nom du gîte : Logis Porche ou Longère

Durée de la location saisonnière : du à 16heures, au à 10 heures

Prix par semaine du samedi au samedieuros. soit un total deeuros

- Les draps sont fournis, serviettes de toilette sur demande (10 euros par personne)
- L'électricité est facturée selon consommation (décompte au sous-compteur)
- Taxe de séjour 0.70 euro /personne/jour
- Nettoyage des lieux à votre départ : 50 euros
- Bois de chauffage (prix coutant) pour le logis porche
- Un dépôt de garantie de 300 euros sera demandé à votre arrivée en plus du solde

Cette caution vous sera restituée après votre départ (maximum 1 semaine de délai), déduction faite des éventuelles détériorations ou du coût de la remise en état des lieux

MODALITES

Cette location prendra effet dès réception à notre adresse des documents suivants :

- un exemplaire du présent contrat daté et signé avec la mention « lu et approuvé »
- l'attestation d'assurance
- les arrhes de euros soit 30% du montant de la location

Le présent contrat est établi en deux exemplaires

Fait le

J'ai pris connaissance des conditions générales
Fait le

Yves et Anne Girault

Le locataire